

Intitulé de l'UE	Formation scientifique (partie II)
Section(s)	- (2 ECTS) Bachelier Instituteur(trice) Primaire - Cycle 1 Bloc 1

Responsable(s)	Heures	Période
Jérémy SMET	15	Quad 2

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Sciences - Partie 2	15h	Jérémy SMET

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Sciences - Partie 2 : 15h de théorie

Langue d'enseignement
Sciences - Partie 2 : Français

Connaissances et compétences préalables
/

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
<p>Cette UE contribue au développement des compétences suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover <ul style="list-style-type: none"> ◦ Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques ◦ Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...). • Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement <ul style="list-style-type: none"> ◦ Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde ◦ S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques ◦ Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées ◦ Etablir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie • Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions <ul style="list-style-type: none"> ◦ Planifier l'action pédagogique en articulant les compétences, les besoins des élèves et les moyens didactiques ◦ Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation

Objectifs de développement durable



Faim "Zéro"

Objectif 2 Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

- 2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.



Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Objectif 13 Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

- 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.



Vie terrestre

Objectif 15 Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

- 15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.
- 15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.
- 15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires.
- 15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.

Acquis d'apprentissage spécifiques

- Maîtriser de manière écrite et orale le vocabulaire spécifique de la discipline;
- Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle; mettre en question ses connaissances et ses pratiques; actualiser ses connaissances et ajuster ses pratiques;
- Apprécier la qualité des documents pédagogiques;
- Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les enfants au monde;
- S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de la discipline;
- Établir des liens entre les différents savoirs pour construire une action réfléchie didactique dans les différentes disciplines enseignées.

Contenu de l'AA Sciences - Partie 2

- La classification des êtres vivants (I) : le Règne végétal.
- Proposer une classification des végétaux, utiliser des clés de détermination (feuillus, conifères), identifier les étapes du cycle de vie (fleur, fruit), rechercher des classifications de fruits et légumes, réalisation d'un herbier
- Intérêts de l'utilisation d'un potager dans l'enseignement et pistes pédagogiques, méthodes de multiplication des végétaux.
- Notions de botanique élémentaire, et anatomie végétale.
- Les champignons, description, reconnaissance

Méthodes d'enseignement

Sciences - Partie 2 : cours magistral, approche interactive, approche par situation problème, approche inductive, approche déductive, activités pédagogiques extérieures, approche expérimentale, visite guidée sur le terrain

Supports

Sciences - Partie 2 : copies des présentations, syllabus, notes de cours

Ressources bibliographiques de l'AA Sciences - Partie 2

- Socles de compétences, Ministère de la communauté française (D/2010/9208/50)
- Programme des études 2009 pour l'enseignement fondamental (volumes 1-2), Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles (363/2008/14)
- Programme de l'enseignement primaire, Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces
- Collection Tavernier, Les Editions Bordas, Paris, France (<http://www.editions-bordas.fr>) nombreux ouvrages, des Cahiers d'activités de 1995 à la Collection Tavernier de 2009
- Dossiers pédagogiques de la Région Wallonne (<http://www.wallonie.be>), tels que La clé des bois, Animations sur la forêt destinées aux enfants, Le nez en l'air, Le cahier de l'énergie
- Livres, revues, magazines, encyclopédies... à caractère scientifique adapté à l'enseignement fondamental consultables sur place ou à emprunter à la bibliothèque de l'école sur le site de Mons (La Hulotte, ASBL Hypothèse..)

Évaluations et pondérations

Évaluation	Note d'UE = note de l'AA
Langue(s) d'évaluation	Sciences - Partie 2 : Français

Méthode d'évaluation de l'AA Sciences - Partie 2 :

Herbier : 50%

Examen écrit : 50%

Un échec à l'un des critères entrainera un insuffisant au total général (cfr. contrat de cours).

Année académique : **2023 - 2024**